

Politique linguistique

Transcrire sur les cartes ou dans des bases de données les noms de lieux provenant de langues non écrites est un problème délicat. Les langues africaines, en particulier, présentent nombre de consonnes et de voyelles étrangères aux langues européennes, pour lesquelles l'alphabet latin ne comporte aucun signe.

Le français obéit aux règles d'une orthographe complexe, étrangère à la transcription phonétique. Appliquer ces règles sans discrimination à des langues non écrites conduirait à des graphies imprécises et à de multiples erreurs de prononciation. Pour les microtoponymes désignant des lieudits, des petites rivières, une transcription correcte est indispensable si l'on veut que les données puissent être utilisées efficacement.

LES LANGUES

Zone des langues voltaïques

À l'est du groupe mandé, nous rencontrons cette zone centrée sur le Burkina. Elle s'étire plus ou moins largement vers le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire.

La plus importante langue est le moré, langue des Mossi. On retrouve le système de classes nominales qui se marque, comme en peul, par des suffixes ; par exemple moré. Ces classes sont particulièrement nettes en gourmantché. Le bobo-oulé à l'est du bobo-fing et le bariba au Bénin présentent de nombreuses variétés dialectales.

Le groupe mandé

Cet important groupe linguistique, localisé au Mali et en Guinée, est présent en Côte d'Ivoire et au Burkina. À ce groupe peut se rattacher une langue parlée sur les rives du Niger de Gao (Mali) au nord du Bénin.

C'est un groupe cohérent. Plusieurs langues y sont étroitement apparentées. Ses représentants importants sont le bambara centré à Bamako (Mali), et sa proche variante – le dioula – ,est une langue véhiculaire notamment en Côte d'Ivoire grâce à sa simplicité, le malinké (à l'est du Sénégal), le soussou et le mandingue en Guinée, le soninké (ou sarakolé) vers la frontière de Mauritanie et au Mali, et le bobo-fing à Bobo-Dioulasso (Burkina).

Toutes ces langues sont assez proches : pas de système de classes nominales, pas ou peu de pluriels.

Nous associerons à ce groupe le songhaï (Mali) parlé sur le Niger et ses variantes : le zerma au Niger et le dendi au nord du Bénin. Cette langue, sans système de classes nominales, est caractérisée par un grand nombre de mots empruntés à l'arabe.

Le peul

Le peuple peul a nomadisé de la vallée du Nil jusqu'au Sénégal, a amorcé un mouvement de retraite vers l'est en passant par la Mauritanie (connu sous le nom de Toucouleur = Tekrou). Une proportion importante s'est fixée en Guinée. Des communautés se sont réparties sur la plus grande partie du Sahel, se sont implantées au Mali, au Burkina, au Niger ; d'autres sont descendues du Sénégal vers le golfe et jusqu'au Cameroun.

La langue peule est complexe avec un système de classes nominales mais dont les préfixes sont remplacés par des suffixes. Par exemple fulbé classe des hommes bantou.

LES ALPHABETS PHONÉTIQUES ET LA PHONÉTIQUE

1) PRÉSENTATION DES ALPHABETS PHONÉTIQUES

Le point de départ est de préciser les notions de phonétique que pourraient posséder les opérateurs de collecte de toponymes. La nécessité d'utiliser un alphabet phonétique s'impose.

Le plus complet demeure l'alphabet phonétique international (API) élaboré par Paul Passy de 1886 à 1900. Il comporte un minimum de signes diacritiques et un maximum de symboles simples.

L'alphabet de l'International African Institute que Westermann et Ward ont utilisé en 1935 et désigné par les initiales WW est une application de l'API aux langues africaines.

L'alphabet de l'Institut d'Ethnologie (IE ou AIE) exposé en 1928 par Marcel Cohen dispose de symboles assez nombreux et fait grand emploi de signes diacritiques. Cette multiplicité est susceptible de causer des confusions.

Le système de transcription de l'Institut français d'Afrique noire, devenu Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), a été mis au point par M. Houis en 1951, en qualité de chef de la section linguistique de l'IFAN. Il emploie les consonnes de l'IE et les voyelles de l'API.

Ces systèmes ont été étudiés à l'IGN. En 1963, les travaux aboutissaient aux « Principes de transcription des toponymes africains ». Ils furent proposés aux autorités compétentes de plusieurs États africains francophones, dont la Côte d'Ivoire, le Burkina, le Congo, le Gabon, la Centrafrique, le Sénégal et le Tchad.

Ces principes ont été présentés par le gouvernement français à la première conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Ils ont été présentés de façon concise au séminaire franco-africain de juin 1996 à l'UNESCO à l'initiative de la Commission nationale de toponymie.

Ils ont été largement appliqués dans les travaux cartographiques en Afrique, en particulier au titre des programmes de travaux du Fond d'Aide et de Coopération (F.A.C.), puis par la suite par la plupart des services géographiques nationaux publiant des cartes.

La conception des Principes répond aux impératifs suivants

- normalisation des noms de lieu par l'emploi d'un système graphique cohérent, débarrassé de lettres et signes inutiles,
- restitution par un lecteur francophone d'une prononciation acceptable des noms de lieu, permettant une identification correcte ;
- possibilité d'évolution des Principes selon les systèmes phonologiques des langues africaines.

2) LA PHONÉTIQUE ET LE FRANÇAIS

La phonétique s'applique à représenter de la manière la plus précise tous les sons produits par la voix humaine. Dans une langue donnée, non seulement tous les sons ne sont pas représentés, mais encore certains sons ne sont pas capables de différencier les mots.

À une notion de son proprement dit, vient s'ajouter une notion de sens des mots. Par exemple, en français, r roulé bourguignon et R dorsal parisien sont entendus différemment, mais ces deux sons n'ont pas en français de valeur distincte et ils peuvent être employés l'un pour l'autre sans pour autant modifier le sens des mots.

Ce n'est pas le cas dans beaucoup de langues africaines où ces deux sons ont des valeurs différentes et où, en prononçant l'un à la place de l'autre, on fait entendre un autre mot.

On appellera ici phonèmes d'une langue, les sons qui, dans cette langue, peuvent être opposés et qui permettent de différencier les mots ; on dira que ces sons ont une valeur phonologique distincte.

Chaque langue possède un système phonologique qui est limité et dont la connaissance est du plus grand intérêt. En effet, en entendant une langue étrangère inconnue, on a l'impression de se trouver en présence d'un nombre illimité et confus de sons, mais en réalité cette confusion n'est qu'apparente, et ce qui est important, ce n'est pas de noter les sons en valeur absolue, mais les traits pertinents qui les opposent les uns aux autres.

a) Constat

Le français, tel que nous l'écrivons, n'est pas un instrument approprié à la notation des langues africaines.

En effet, il existe dans ces langues de multiples sons différents de ceux qui nous sont familiers et que nous ne pouvons représenter qu'en introduisant dans l'écriture des conventions en grand partie arbitraires.

Par exemple, les sons [kh] et [gh] diffèrent des sons [k] et [g].

Il existe aussi dans les langues africaines des voyelles dont le timbre ne correspond pas à celui des nôtres. Par exemple, en bamiléké, il existe une voyelle placée entre e et a, une autre entre e et ou, ou encore entre u et ou. L'opérateur de terrain non prévenu les entendra mal ou les notera de façon arbitraire.

Il est vrai que le français obéit à des règles d'orthographe complexes, étrangères à la transcription phonétique.

Le même son peut s'écrire de plusieurs façons. Par exemple : eau, aube, photo, four.

La même lettre peut se prononcer différemment. Par exemple : saison.

Ainsi, la valeur phonétique des lettres dépend des lettres précédentes et de leur place dans le mot. Par exemple : sage, plongeon, magasin.

L'écriture française comporte de nombreuses lettres qui ne sont pas prononcées. Par exemple : les marques du pluriel.

Un grand nombre de mots se terminent par un e muet. Par exemple : problème.

Cet usage est particulièrement fâcheux pour la transcription des toponymes car un francophone a tendance à mettre des – e à la fin des toponymes africains qui se terminent, du point de vue phonétique, par des consonnes.

b) Problématique

Appliquer ces règles d'écriture sans discrimination à des langues non écrites conduit à des graphies imprécises et à de multiples erreurs de prononciation. Il suffit pour s'en convaincre d'étudier les graphies de certains noms de villes ou de pays.

Dans le domaine bantou, prenons des exemples comme Yaoundé qui est une déformation européenne du nom de peuple Éwondo, mot issu du mot douala *Yawonde*.

Autre exemple, en kikongo, le Zaïre (le fleuve), dont le nom en lingala est le Congo, est la déformation de *Nzai*, ou de sa variante *Nzari* ou *Nzadi* (qui signifie « le fleuve »).

Beaucoup de graphies moins connues sont éloignées de la prononciation véritable mais il importe de savoir que ces noms déformés sont entrés plus ou moins dans l'usage courant et que dans ce cas ils doivent être maintenus si l'administration locale désire les conserver.

Mais il n'en est pas de même de très nombreux toponymes désignant des lieudits, des petites rivières... Pour ces noms, une transcription correcte est indispensable si l'on veut que la carte soit utilisée efficacement. Dans l'ensemble de l'Afrique, les langues sont conservées avec force et la toponymie transcrite doit permettre de se guider sans erreur.

Tout système de transcription, s'il est fondé sur le système francophone, devra donc éviter toute ambiguïté. Ce système, bien sûr, ne permettra jamais une représentation phonétique pleinement satisfaisante mais il constituera cependant une approximation suffisante dans la pratique.

Transcrire les toponymes africains s'avère possible si l'on s'astreint à appliquer certaines conventions visant à unifier et à simplifier l'orthographe tout en conservant aux consonnes et aux voyelles leur valeur ordinaire francophone.

Sachant que les toponymes appartiennent pour la plupart à des langues qui n'ont pas de notation écrite propre bien établie, aucune considération étymologique ne s'oppose à l'application de principes de transcription fondés sur la phonétique, à l'exclusion des mots d'origine européenne et arabe (ceux-là ayant des systèmes de romanisation).

3) LA PHONÉTIQUE ET DES LANGUES D'AFRIQUE

Examen de la série des voyelles

Dans beaucoup de langues africaines, le système vocalique se compose de sept voyelles : i e ε a ɔ o u (en notation de l'alphabet WW).

Or dans le système de transcription ne différencie pas o fermé et ɔ ouvert.

En bambara, par ex., il y a opposition entre *dolo* « étoile » et *dɔlɔ* « bière de mil ».

Dans ce cas, on pourrait prévoir de noter ɔ ouvert par ò, comme cela avait été recommandé à la conférence de Bamako en 1966.

a) Les voyelles longues

Il existe dans de nombreuses langues africaines, une série de voyelles longues qui ont une valeur signifiante et qui doivent être notées différemment des voyelles brèves.

Le système prévoit de surmonter les voyelles longues d'un accent circonflexe.

Par exemple, en peul, *séb'ougo* « écorcer » est différent de *sêb'ougo* « être pointu ».

L'accent circonflexe présente l'inconvénient, dans le cas des voyelles e de se substituer aux accents aigu ou grave qui indiquent le timbre de la voyelle.

Aussi, dans ce cas, doit-on choisir de noter soit la longueur de la voyelle e, soit son degré d'aperture.

Notons qu'à la conférence de Bamako, les experts ont été unanimes à proposer pour la notation des voyelles longues le redoublement de la voyelle. Par exemple *sééb'ougo*, appliquant en ce point la notation de l'alphabet WW.

b) Les voyelles nasales

Dans le système de transcription appliqué à l'IGN, la correspondance entre les voyelles orales et les voyelles nasales est la suivante :

- orales :	a	eu	è	i	o	u	ou
- nasales :	an	un	in	i	on	u	oun

On remarque rapidement une anomalie dans le passage de la voyelle orale è à la voyelle nasale correspondante. La logique voudrait qu'on transcrive *en*.

Signalons que *un* et *u* (*eu* et *u* nasalisés) ne se rencontre pratiquement jamais et que *i* (*i* nasalisé), d'emploi fréquent, est noté la plupart du temps *ing*, qui est approximatif.

Notons également que l'emploi des lettres et digrammes se limitent à la représentation des voyelles nasales absolues et aussi des voyelles nasalisées par leur position devant une consonne nasale.

De plus, lorsqu'une voyelle nasale est suivie d'une consonne nasale ou d'une occlusive, cette voyelle sera remplacée, dans la transcription, par une voyelle orale correspondante suivie de la consonne nasalisée.

Par exemple, on écrira *Tondibi*, que l'on peut décomposer en « To-ndibi » ; *Tenda* peut se décomposer en « Tè-nga ».

Cet état de fait souligne la portée pratique importante car chaque fois que le son [in] nasalisé est suivi d'une occlusive, il faut transcrire « en » et nous constatons qu'il serait délicat dans ce cas de le faire évoluer en « in ».

Notons, en outre, que la lettre *g* a toujours le son dur de « gare », et que *s*, même intervocalique, a toujours le son sourd de « soir » et jamais le son [z].

Ce n'est que plus tard que l'on a rétabli *gu* devant *e* et *i*, et *-ss-* intervocalique, plus conforme aux usages orthographiques francophones.

LES PRINCIPES DE TRANSCRIPTION

Une première édition des Principes, en 1963, fut suivie d'une deuxième en 1980 qui ne différait guère de la première. La brochure d'avril 1996 – édition 3 est une présentation simplifiée, un résumé montrant les points principaux, sans entrer dans le détail de notations trop techniques et peu utilisées. Sauf dans des régions dont les langues présentent des difficultés exceptionnelles, la toponymie traitée avec les Principes sera acceptable. Un grand nombre de toponymes pourront aisément être reconnus.

Sans qu'il soit besoin de recourir à des symboles phonétiques souvent incompréhensibles pour l'usager de la carte, on aura pu tirer le meilleur parti possible des moyens de notation offerts par l'alphabet latin avec la valeur phonétique francophone.

1) CONVENTIONS

- Les lettres utilisées sont celles de l'alphabet latin.
- Les notations employées sont simples car elles sont destinées à un large public.
- En principe, toutes les lettres se prononcent.
- Chaque son – autrement dit chaque consonne comme chaque voyelle – doit être représenté par un signe unique.
- Cette valeur ne peut pas être modifiée par le fait que le signe est placé dans telle ou telle position dans le mot.
- Tout ce qui se prononce est écrit et tout ce qui est écrit doit être prononcé.

- Pour les sons qui n'existent pas en français, on a recours à des groupes de deux lettres ou digrammes comme ng, gb, kh... permettant de serrer au plus près la réalité auditive. Quand cela n'est pas possible, on utilise la notation du son le plus voisin.
- Une lettre, ou un digramme, ne représente qu'un seul phonème.
- Dans la mesure du possible, on s'attache à transcrire de façon différente les sons qui, dans la langue considérée, ont une valeur phonologique distincte, c'est-à-dire qui ont le pouvoir de différencier les mots.

- Les conventions admises ne sont pas contraires, en général, aux règles de correspondance qui existent en français entre l'écriture et la prononciation. Toutefois, pour réduire au minimum l'emploi de signes diacritiques, il a paru nécessaire de maintenir certains digrammes d'usage courant : an, ou, ch, gu (devant e et i), ss (entre deux voyelles).

2) MÉTHODE

Les topographes placés devant le problème pratique de transcription des toponymes devront, pour aborder correctement ce travail, connaître nécessairement les signes les plus courants de la phonétique.

Dans la mesure du possible, les toponymes devront être inscrits en phonétique pour être ensuite transcrits en lettres latines.

3) VOCABULAIRE PARTICULIER CHEZ LES LINGUISTES

Le vocabulaire utilisé par les linguistes pour définir les sons est fondé sur les diverses positions des organes phonateurs lors de l'émission des sons.

a) les consonnes

Sans faire un cours de phonétique, il faut savoir quand même qu'il y a deux catégories de consonnes, les occlusives et les spirantes.

- Les **occlusives** sont des sons instantanés réalisés par une occlusion complète du système vocal suivie d'une ouverture brusque.

On distingue :

- Les occlusives proprement dites : b, p, d, t, g, k, q ;
- Les occlusives nasales : m, n, ng ;
- La latérale : l.
- Les **spirantes** (ou fricatives) et les vibrantes qui sont des sons continus caractérisés par un rétrécissement du passage de l'air : v, f, z, s, j, ch, rh, kh, h, r.

Chacune de ces catégories se subdivise en fonction du point d'articulation, c'est-à-dire de la zone où se produit l'occlusion ou le rétrécissement.

On distingue ainsi les consonnes labiales, dentales, cacuminales, palatales et vélares.

Les consonnes peuvent être **sonores** (b, d, g, v, z, j, rh) ou **sourdes** (p, t, k, q, f, s, ch, kh, h) suivant qu'il y a ou non vibration des cordes vocales.

Les semi-consonnes peuvent subir certaines modifications ou donner lieu à certaines combinaisons :

- La palatalisation ou mouillure est la combinaison d'une consonne avec le timbre i. Par exemple : papier ;
- La labialisation est due à la projection en avant des lèvres arrondies. Par exemple : roi ;
- Les consonnes glottalisées se prononcent après une légère fermeture de la glotte ; elles n'existent pas en français, mais sont fréquentes en peul et en haoussa ;
- Les affriquées sont la combinaison d'une occlusive suivie d'une spirante. Par exemple : tch, ts, dj.

b) les voyelles

Les voyelles sont caractérisées par leur timbre. Celui-ci dépend de la combinaison de trois facteurs :

- la position de la bouche plus ou moins fermée ou degré d'aperture ;
- la position de la langue : antérieure, centrale ou postérieure ;
- la position des lèvres : arrondies ou étirées.

Des plus fermées aux plus ouvertes, il y a :

- les voyelles antérieures : i, é, è, a ; u, eu ;
- la voyelle centrale : e ;
- les voyelles postérieures : ou, o.

Leur nombre et leur position varient suivant les langues car toutes les positions intermédiaires sont possibles.

Les voyelles peuvent différer par leur longueur, par leur intensité ou accent tonique, par leur hauteur musicale ou ton.

Les voyelles peuvent être orales ou nasales.

c) correspondance des signes phonétiques

La correspondance des signes phonétiques (traduisant les sons) avec leur transcription en lettres latines est indiquée dans la brochure « Principes de transcription des toponymes africains » - édition 3.

Les problèmes spécifiques y sont traités également.

Il s'agit des consonnes :

- palatalisées : d, t ;
- nasalisées : n, m ;
- aspirées : bh, dh, gh... ;
- géminées exceptionnellement ;
- glottalisées.

Quant aux voyelles, il s'agit de leur nasalisation, longueurs et diphtongues.

Pour une application correcte des principes, il est nécessaire de savoir que :

- ph n'est jamais utilisé pour représenter le son f ;
- ç sifflante sourde rendue par s ;
- qu occlusive sourde rendue par k ;
- h final inutile (Fouta et non Foutah) ;
- x employer ks ;
- m', n' apostrophe inutile après m et n (Mpila et non M'Pila) ;
- ai employer è ;
- au employer o.

4) LES AVANTAGES DE LA TRANSCRIPTION

L'utilisation des Principes n'est valable que pour les toponymes courants relatifs à l'orographie, à l'hydrographie, à l'implantation humaine... et appartenant à des langues non écrites.

Ces principes peuvent être éventuellement aménagés pour s'adapter à certains caractères spécifiques locaux, sans tomber dans l'excès d'alphabets phonétiques compliqués car l'expérience montre que ce n'est pas réaliste.

Ils offrent l'avantage d'être simples, fondées sur une phonétique francophone et peuvent être largement utilisés sur des documents cartographiques et numériques.

S'il existe une transcription en lettres latines officiellement ou majoritairement reconnue, l'orthographe officielle ou usuelle est évidemment conservée car le choix est du ressort de l'autorité nationale compétente.

Le meilleur exemple de l'utilisation de ces principes est le cahier de terrain. Ce cahier comporte tous les noms devant figurer sur une carte à une échelle donnée, et dans une base de données. Ce cahier, témoin de l'authenticité des toponymes, sont reportées dans les colonnes prévues à et effet les diverses graphies des noms, leur prononciation, leur zone d'appartenance linguistique, leur signification éventuelle.

Il convient de signaler que plusieurs États ont adopté par décrets des alphabets.